

# Un programme d'action commun de changement social et de comportement en faveur de la planification familiale dans le pays du Partenariat de Ouagadougou : un bref résumé

## Quel est le programme d'action commun pour les pays du Partenariat de Ouagadougou en matière de changement social et de comportement en faveur de la planification familiale ?

Le programme d'action commun du Partenariat de Ouagadougou (PO) forme un cadre permettant aux gouvernements, aux sources de financement et aux agents d'implémentation de coordonner leurs actions afin d'exercer un plus grand impact dans les pays du PO par les moyens suivants : 1) Identifier les priorités stratégiques du changement social et de comportement (CSC) et de la planification familiale (PF) nécessitant un investissement accru ; 2) Catalyser la coordination et la collaboration ; et 3) Créer des liens entre investissements régionaux et efforts internationaux.

*Le changement social et de comportement est une discipline reposant sur une compréhension profonde du comportement des êtres humains et de la société et sur des interventions basées sur des données probantes afin d'encourager l'adoption de comportements sains et d'influencer les normes sociales et de genre qui les sous-tendent.*

## Quels sont les défis du changement social et de comportement (CSC) dans le domaine de la PF ?

Certains obstacles entravent la coordination, la collaboration et l'investissement en matière de CSC dans la région, notamment : 1) une mauvaise compréhension et faible capacité technique dans le CSC ; 2) l'absence de coordination des mécanismes de financement ; 3) des ressources insuffisantes pour le CSC et la PF ; 4) le peu d'importance accordée au CSC et au plaidoyer dans ce domaine dans la région.

## À qui est destiné ce programme d'action commun ?

Les parties concernées peuvent utiliser ce programme d'action pour comprendre la valeur du CSC dans le domaine du PF, notamment :

- **Les bailleurs de fonds** pour améliorer la coordination et aligner les investissements.
- **Les gouvernements et les décideurs** pour informer les plans d'action budgétisés (PANB), orienter les investissements des donateurs et mobiliser les ressources de CSC.
- **Les organisations de CSC et de prestation de services** pour améliorer la collaboration stratégique et identifier les domaines de CSC.
- **Les établissements de recherche et les universités** pour cibler la recherche en matière de CSC afin de créer des programmes de PF englobant le CSC.

## Les priorités stratégiques de CSC pour la planification familiale pour les pays du PO

Le programme d'action commun identifie cinq priorités stratégiques, qui ont été définies par l'analyse des priorités déclarées par les bailleurs de fonds et des attributions de financement ; l'orientation des PANB et des plans d'action annuels ; de multiples consultations auprès d'experts internationaux ; et des données probantes récentes en matière de CSC. **Ces priorités stratégiques mettent en lumière les domaines dans lesquels divers acteurs sont actifs et qui nécessitent une meilleure coordination et plus d'investissement.**

La numérotation ne correspond pas à un classement par importance.

## LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES :



## Priorité stratégique 1 : amélioration de la compréhension technique du CSC

Le financement, la mise en œuvre et la mesure optimum d'un CSC efficace dans le domaine de la PF sont limités dans la région du PO par l'impression que le CSC ne peut être utilisé que pour la création de demande. Le CSC est effectivement essentiel pour s'adresser aux personnes *avant* qu'elles ne sollicitent les services, mais les activités de CSC peuvent être mises en correspondance avec le Cercle continu des soins (voir illustration). Une fois associé à la prestation de services, le CSC peut améliorer l'expérience d'un client *pendant* la prestation de services de PF et soutenir l'utilisation par le client du PF *après* l'obtention des services. **Une fois que les parties concernées régionales s'organisent autour du rôle du CSC selon le Cercle continu des soins (voir la figure ci-dessous) et partagent une compréhension du CSC de qualité, elles peuvent améliorer la façon dont (a) les activités et objectifs de CSC sont articulés dans les PANB et les plans nationaux de PF, (b) les processus et résultats sont mesurés, (c) les financements sont attribués et (d) les capacités de personnel sont renforcées.**



## Priorité stratégique 2 : amélioration du CSC pour la prestation de services

Des conseils de qualité en PF et une expérience positive des clients nécessitent que les prestataires respectent les droits des clients, que ces derniers se sentent capables de participer activement à la prise de décisions concernant leurs soins, et que les prestataires

travaillent dans des environnements qui favorisent la fourniture de soins de qualité.<sup>1</sup> Le comportement des prestataires constitue souvent un obstacle à la réduction des besoins non satisfaits en matière de PF. Toutefois, malgré l'intérêt considérable manifesté ces dernières années envers l'identification d'approches novatrices et efficaces en matière de changement de comportement des prestataires, peu de programmes étudient suffisamment en profondeur le lien complexe qui existe entre le comportement des prestataires et des clients.<sup>2,3</sup> Ces interventions reposent plutôt généralement sur une formation traditionnelle et sur un renforcement des règlements, plutôt que sur des approches novatrices ou globales envers le CSC. **Nous devons travailler ensemble pour mieux comprendre les facteurs qui influencent le comportement des prestataires, rassembler davantage de données probantes concernant des approches efficaces permettant d'influencer positivement le comportement des prestataires dans les pays du PO et, grâce à l'incorporation d'approches de CSC de qualité, améliorer la qualité des soins et l'expérience du client en matière de PF dans notre région.**

## Priorité stratégique 3 : promotion du changement social en matière de la planification familiale

Les normes sociales et de genre dans la région du PO constituent l'un des principaux obstacles à l'utilisation de la PF, en particulier dans les pays situés à l'extrémité inférieure de la courbe en S. Or, les changements de normes et les interventions transformatives dans le domaine du genre peuvent être difficiles à concevoir, à appliquer et à mesurer. Un changement structurel des politiques, lois et interventions non liées au domaine de la santé, telles que l'éducation des filles, qui soutiennent le PF est également difficile mais peut être abordé par le biais d'approches de CSC. En outre, la responsabil-

1. Huezio, C., & Diaz, S. (1993). Quality of care in family planning: clients' rights and providers' needs. *Advances in Contraception*, 9(2), 129–139. Consulté à l'adresse <https://doi.org/10.1007/BF01990143>

2. World Health Organization and International Initiative for Impact Evaluation. (2017). Consulté à l'adresse <http://gapmaps.3ieimpact.org/evidence-maps/social-behavioural-and-community-engagement-interventions-reproductive-health>

3. Breakthrough RESEARCH literature review. (Prochainement disponible).

ité de la société constitue un élément essentiel du changement social, mais peu d'études publiées portent sur ce sujet, en particulier dans la région du PO. Nous disposons donc de peu de données probantes concernant l'effet des approches de responsabilité sociale sur la promotion de la voix, du choix et du pouvoir des personnes les plus touchées par la demande non satisfaite en matière de PF.<sup>4</sup> **Nous devons nous engager à améliorer notre capacité à identifier et à mesurer nos progrès dans la prise en charge des facteurs sociaux et de genre qui influencent les résultats en matière de PF, ainsi qu'à agir en conséquence. Nous devons utiliser les théories en matière de changement social et de CSC et renforcer les liens entre les acteurs des initiatives de changement social, notamment chez ceux qui se consacrent au changement de comportement individuel, de politique et de normes, ainsi qu'aux interventions transformatives dans le domaine du genre, au plaidoyer en faveur des droits de l'homme et à la santé communautaire.**

#### **Priorité stratégique 4 : compréhension et satisfaction des besoins de la jeunesse**

Quelque 60 % de la population d'Afrique centrale et de l'Ouest étant âgée de moins de 24<sup>5</sup> ans, la jeunesse représente une grande proportion des clients potentiels de le PF dans la région du PO. Bien que certains pays du PO aient accordé la priorité à la santé sexuelle et reproductive des jeunes dans leurs PANB, ils manquent souvent de détails concernant la définition d'activités spécifiques pour la jeunesse. De nombreux bailleurs ont investi dans des programmes de CSC axés sur les jeunes, mais ces investissements ne sont pas toujours alignés ou leur résultat n'est pas uniformément partagé. **La communauté de la PF doit**

4. S. Van Belle, V. Boydell, A. S. George, D.W. Brinkerhof, & R. Khosla (2018). Broadening understanding of accountability ecosystems in sexual and reproductive health and rights: A systematic review. *PLoS ONE*, 13(5), e0196788. Consulté à l'adresse <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0196788>

5. UNFPA Regional Office for West and Central Africa. (2018). 2018 Annual Report: Demographic dividend in West and Central Africa. UNFPA. Consulté le 1er nov 2019 à l'adresse : <https://wcaro.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/UNFPA-WCARO-ANNUAL-EN-web-02.pdf>

**mieux comprendre les typologies et modèles de comportement au cours de l'adolescence ; concevoir des programmes de CSC de qualité, en partenariat avec les jeunes, qui tiennent compte de l'impact des changements physiques et environnementaux sur la prise de décisions des jeunes en matière de PF ; documenter des approches efficaces envers des programmes intégrés satisfaisant les besoins de développement positif chez les jeunes, notamment un emploi épanouissant, la sécurité et un monde d'égalité entre les sexes ; et investir dans ces actions pour voir un réel progrès.**

#### **Priorité stratégique 5 : augmenter les investissements coordonnés dans le CSC en matière de la planification familiale**

Une connaissance limitée des données probantes existantes concernant la rentabilité et l'impact du CSC constitue un obstacle fréquent aux investissements dans le CSC en matière de PF. En outre, la résistance qui s'oppose au changement des normes sociales et de genre en matière de PF, en particulier par le biais d'investissements et d'influences externes, affaiblit encore l'intérêt envers les approches de CSC. La région du PO effectue des investissements faibles ou fragmentés dans les approches de CSC par rapport aux autres régions, et le CSC n'est pas encore considéré comme un élément clé des mécanismes de planification stratégique en matière de PF, tels que les PANB. **La communauté de la PF doit encourager l'appréciation du CSC et son intégration comme composant prioritaire dans les stratégies de PF. Un objectif clé consiste à démontrer la valeur ajoutée du CSC afin d'augmenter le taux de prévalence des contraceptifs modernes lorsqu'il s'agit de compléter les investissements en matière de prestation de services. Une évaluation rigoureuse est également nécessaire pour tester les innovations de programme et pour documenter l'efficacité des programmes de CSC concernant les résultats en matière de PF ; cet effort dispose toutefois d'un investissement encore insuffisant.**

## Conclusion : collaborer pour atteindre des priorités communes

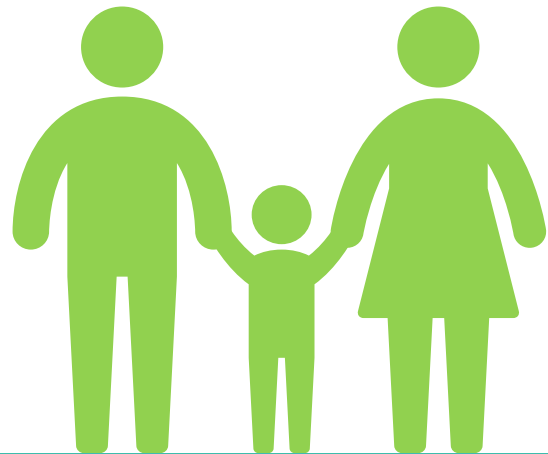
Pour que la région du PO atteigne ses objectifs ambitieux en matière de PF, nous devons collectivement identifier et investir dans les opportunités qu'offre le CSC dans le cadre de ces priorités stratégiques. Pour ce faire, nous devons :

- Améliorer la compréhension et accroître les capacités du CSC dans les pays du PO ;
- Coordonner un CSC de grande qualité avec des activités de prestation de services dans l'ensemble du Cercle continu des soins ;
- Accorder la priorité à la recherche en matière de CSC en rapport avec les cinq priorités, rassembler et partager les résultats, et assurer un plaidoyer stratégique en faveur du CSC pour la PF parmi les décideurs de la région ; et
- Harmoniser et plaider en faveur de l'inclusion d'approches de CSC de haute qualité dans les processus de planification stratégique (p.e., développement de CIP) et de leur mise en œuvre selon ces cinq priorités.

Ce programme d'action commun du PO vise à galvaniser les partenaires afin qu'ils collaborent en vue d'atteindre des objectifs communs dans la région. Toutes les parties concernées doivent s'engager à communiquer et à promouvoir le programme d'action commun pour qu'il soit activement utilisé au niveau des bailleurs de fonds, du gouvernement et de la mise en œuvre, afin d'exploiter le CSC pour l'amélioration des résultats internationaux de PF.

**Cette brochure constitue une version abrégée du programme d'action intégral en stade de développement. Pour fournir des commentaires sur cette version, ou examiner le document intégral, veuillez nous écrire à l'adresse :**

[info@breakthroughaction.org](mailto:info@breakthroughaction.org).



Ce document a été rendu possible grâce au généreux soutien du peuple américain par l'intermédiaire de l'USAID, conformément aux termes de l'accord de coopération Breakthrough ACTION n° AID-OAA-A-17-00017. Le projet Breakthrough ACTION est basé au Centre des programmes de communication de Johns Hopkins. Le contenu de ce document ne reflète pas nécessairement les opinions de l'USAID, du gouvernement des États-Unis ou de l'Université Johns Hopkins.